

3. *Qu'entend-on par "école dissidente" ?*

On désigne par "école dissidente" une école qui est sous le contrôle de la minorité religieuse.

4. *Quelle différence y a-t-il entre les Commissaires et les Syndics d'écoles ?*

Les Commissaires sont chargés d'administrer les écoles de la majorité religieuse, et les syndics, les écoles de la minorité religieuse.

5. *A quel personnage officiel s'appliquent les expressions "Surintendant de l'Education" ou "Surintendant" ?*

Les expressions "Surintendant de l'Education" ou "Surintendant" s'appliquent au Surintendant de l'Instruction publique.

6. *Quelles sont les personnes désignées par les mots "instituteurs" ou "professeurs" ?*

Les mots "instituteurs" ou "professeurs" désignent toutes les personnes, hommes ou femmes, laïcs ou religieux, qui enseignent sous le contrôle des commissaires ou syndics d'écoles.

7. *Qu'est-ce qu'une municipalité scolaire ?*

Une municipalité scolaire est un territoire érigé en municipalité pour le fonctionnement des écoles sous le contrôle des commissaires ou des syndics.

8. *Qu'est-ce que la corporation scolaire ?*

La corporation scolaire est le bureau des commissaires ou des syndics d'écoles.